

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2020
Séance n° 1/2020

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BEURRIER Jean-Michel, BAJARD Marie-Noëlle, THEVENOUX Jocelyne, FERON William, BOURLIERE Claudine, AUNOS Daniel, DUMAS Mickaël, Franck MATICHARD, CATHELAND Germaine,

Absent : LIVET Julien

Secrétaire de Séance : Claudine BOURLIERE

Date de la convocation : 24/01/2020

INTERCOMMUNALITE

- 1- Formation des agents : Mme le maire informe les conseillers que les agents de voirie ont besoin de renouveler leur CACES. Roannais Agglomération propose un panel de formations. Le coût de l'adhésion à ce service est de 100€ pour deux ans. Les formations sont ensuite facturées à l'unité selon le coût de la formation (formateur interne ou externe). Les conseillers acceptent à l'unanimité la signature de cette convention.

FINANCES

- 2- Remboursements assurance sinistre : Mme le Maire rappelle les sinistres survenus à la buvette du foot au stade et la vitre de la salle des jeunes brisée lors d'une location. Il convient de prendre une délibération pour permettre l'encaissement des chèques de remboursement de l'assurance : Vitre salle des jeunes 185.40€ buvette 400.80€
Les conseillers acceptent à l'unanimité.
- 3- Mandatement en investissement avant vote du budget : Mme le Maire informe les conseillers que des dépenses d'investissement pourraient être nécessaires avant le vote du budget, au-delà des montants des restes à réaliser. Il est donc indispensable de délibérer en ce sens afin d'honorer ces dépenses. Celles-ci ne pourront être supérieures au quart des crédits ouverts sur 2019 soit 193 179.65 € sur le budget communal et 4 687.75 € sur le budget de la Résidence Marguerite
Les conseillers acceptent à l'unanimité.
- 4- Taxe d'habitation : La suppression de la taxe d'habitation sera progressive sur les résidences principales, pour disparaître totalement en 2023. L'Etat garantit une compensation intégrale grâce au transfert de la part de taxe foncière des départements vers les communes.
- 5- FCTVA : il s'agit du remboursement de TVA sur les investissements réalisés au cours de l'exercice 2018. Ce remboursement s'effectue à hauteur de 16.404 % pour un taux de TVA à 20%
----Dépenses d'entretien d'un montant de 13 639.78 € -- remboursement TVA : 2 237.47 €
----Dépenses d'investissement : 245 441.13 € -- remboursement de 40 262.16 €

PERSONNEL

20h20 arrivée de Julien LIVET

- 6- Renouvellement de contrat : Anne Marie VIZIER arrive au terme de son contrat aidé. Mme Le Maire propose donc de contractualiser Anne Marie VIZIER, sur le poste d'agent technique polyvalent, avec un CDD de un an, conformément à la promesse d'embauche faite lors du second renouvellement de contrat aidé.
Le conseil accepte à l'unanimité la création du poste.

VOIRIE

- 7- Broyeur de végétaux : la réception du matériel aura lieu à St Germain Lespinasse le 12 février avec démonstration et mise en route. La commune de ST Germain Lespinasse gèrera le prêt du matériel aux communes adhérentes à ce projet et facturera selon un taux horaire établi au préalable.
- 8- Panneau lumineux : Mme le Maire informe les conseillers que lors de l'achat il y avait 2 ans de maintenance préventive et curative, inclus. Cette maintenance arrive à son terme et une proposition commerciale de maintenance annuelle a été établie pour un montant de 1520 € à laquelle il faut ajouter 300€ pour l'hébergement des données. Celle-ci comprend une visite annuelle ainsi que l'ensemble des interventions (pièces et main d'œuvre nécessaires). Le coût peut paraître élevé mais après des renseignements pris auprès de l'installateur, le coût des pièces de rechange est très élevé, il est donc opportun de souscrire cette maintenance en cas de défaillance du produit.
Le conseil accepte : 5 pour - 8 abstentions -

SPORT ECOLE LOISIRS

- 9- Ecole : un contrôle de la qualité de l'air a été effectué durant une semaine au mois d'avril puis une semaine au mois d'octobre. Les résultats des tests révèlent une légère non-conformité dans deux salles.
Mme Déplace informe les conseillers que Mme l'inspectrice de l'Académie est venue, le 8 janvier, nous sensibiliser sur la baisse d'effectifs pour les années futures et les moyens engagés pour y remédier

- 10- Cantine :

- Mme Déplace et Mme le Maire ont rencontré le personnel de l'école et de la cantine fin décembre afin d'évoquer les difficultés rencontrées avec les enfants. Le service à la cantine se déroule en 2 temps, les 21 petits avec Béatrice à 11h45 puis à 12h30 Dominique avec les 40 à 45 plus grands. Les élèves se révèlent difficiles à gérer durant les 45 minutes avant le repas. Après discussions et travail avec les enfants la situation semble s'être améliorée. Toutefois il se pose la question de la gestion de 45 élèves par Dominique seule dans la cour avant le repas. Mme le Maire précise qu'en matière de garderie il n'y a pas de norme à respecter.
- Mme le Maire évoque les retards enregistrés quant à l'encaissement des paiements de cantine depuis la mise en place du paiement TIPI (carte bancaire par internet ou règlement envoyé en trésorerie). Ces retards représentent des sommes importantes pour certaines familles.
- Panneau de baskets : retour de Casal sport qui accepte de prendre en charge les frais de contrôle facturés par Dekra lors du test de sécurité.

11- Sou des écoles : le sou des écoles sollicitait une aide financière pour le voyage organisé à La Bourboule pour les classes de CP/CE2/CM1/CM2. Mme Déplace a informé Mme Verdier que la municipalité allouait la somme de 1000€ et souhaitait que 25€ soit déduit de la participation des familles.

12- AJS : compte rendu Conseil d'administration. Mme Déplace annonce un bilan plutôt positif avec la reprise de la fréquentation depuis l'été, des enfants et ados, en termes de nombre et d'heures. L'AJS effectue toujours des interventions dans les écoles, le temps de midi ou le soir après l'école.

La garderie mise en place pour le mercredi à St Forgeux compte 31 inscrits avec une fréquentation en moyenne de 18 enfants.

13- Culture : 21 enfants ont assisté au spectacle offert par le CCAS le 11 janvier 2020

14- Bulletin municipal : la distribution a été effectuée. Toutefois l'association Partage et détente a été oubliée dans le bulletin. L'article a été remis en page et sera distribué par voie postale prochainement.

BATIMENT

15- Logement : les travaux sont terminés et les appartements tous occupés.

16- Intégration bien sans maître : Nous sommes dans l'attente de précisions, la délibération permettant l'intégration du bien dans le patrimoine communal est donc reportée.

17- Guillermier : modification de marché

- Desbenoit :
 - Sortie VMC par le toit surcoût 845.47 HT
 - Suppression de la fourniture de la machine à laver et sèche-linge pro : - 5 749.49 € HT
- CréaBois :
 - 2 blocs portes pour sécurité surcoût 2 310.60€ HT

Le conseil approuve à l'unanimité

Lors de la pose de la VMC, sur le toit terrasse de Guillermier, il a été constaté qu'il manque des gravillons sur une surface de 8m par 3m. M. Jeneste a donc contacté l'entreprise qui a effectué les travaux d'isolation. Le problème devrait être résolu.

18- Réseau de chaleur : lundi 27 janvier, une visite des locaux a été organisée par le SIEL pour les entreprises qui souhaitent répondre à l'appel d'offre. Le chantier devrait débuter en mai 2020.

QUESTIONS DIVERSES

19- Elections municipales 2020 : Mme le Maire souhaite appliquer le principe d'équité pour toutes les listes en présences. Ainsi, pour chaque liste en présence :

- Une salle sera mise à disposition gratuitement pour l'organisation d'une réunion publique,
- L'impression de la liste électorale sur des étiquettes sera réalisée au secrétariat de mairie, sous réserve de fournir les étiquettes au format adéquat.

Le conseil accepte à l'unanimité

20- Droit de préemption :

- Parcelles AB 199/AB 197, 44 ancienne RN7
- Parcelles AB 240/AB 241/AB 459, 20 ancienne RN7

Le conseil ne souhaite pas appliquer son droit de préemption sur ces biens.

21- Le repas avec les élus et employés de St Pierre Laval est prévu le 6 mars.

Séance levée à 21h55